

# BUDGET 2016 DES ECOLES PUBLIQUES

Réunion du 5 février 2016

## Présents :

Véronique SIX, Joëlle COTTENYE, William PACQUET, Eric CHANVRIL, Valérie ALLARD, Armelle DROUFFE, Thérèse NOCLAIN, Céline PERRIER, Nathalie PEAU, Sébastien DELVAL, Farid DERRADJ, Radouane ABDELHAK , Sylvie HUSSON, François BOCQUET, Dominique LOSFELD, Irène DUVEAU, Philippe GEUS, Michel POINT.

---

## Madame COTTENYE évoque les économies décidées sur le budget de l'Education pour l'année 2016, dans les écoles :

- Suppression du **Junicode**. (CRS plus disponibles). L'action est transférée sur les temps péri et extrascolaires. Madame COTTENYE demande aux directeurs d'école de poursuivre le programme de l'Education Nationale en matière de sécurité routière.
- Suppression du **lait en maternelle**, hormis pour les enfants de 2/3 ans qui en souhaiteraient. Madame COTTENYE précise qu'il y a de plus en plus d'enfants qui ne tolèrent pas le lait, d'où une diminution des commandes pour s'adapter au mieux à la consommation réelle.
- Baisse du forfait annuel de **fournitures scolaires** : 28 € / an / enfant au lieu de 31.25 € en 2015. Madame COTTENYE précise que toutes les thématiques de la Mairie sont touchées par la restriction budgétaire, il s'agit d'un effort collectif. La commune est là pour accompagner au mieux dans les choix, les questionnements des directeurs d'école.
- Modification des modalités d'attribution du **mobilier scolaire** : un recensement des besoins sera effectué par la Mairie et le remplacement du mobilier des classes sera organisé par rotation périodique (au lieu d'un forfait de 309 € / an / classe précédemment). Madame COTTENYE précise qu'il nous faut désormais travailler différemment. Ainsi, le mobilier ne sera plus changé systématiquement. La Mairie prendra contact avec les directeurs lorsque le recensement aura été effectué, que les attentes et les besoins auront été évalués.
- Les **sites informatiques** : le remplacement d'un site primaire de 12 PC se fera désormais tous les 7 ou 8 ans au lieu de tous les 6 ans actuellement et

ce, afin de capitaliser des crédits au profit du renouvellement des matériels nomades (projet numérique de 2015). Madame COTTENYE précise que la commune essaiera toujours de répondre aux attentes des programmes de l'Education Nationale et les directeurs devront s'adapter aux finances de la Mairie.

Madame COTTENYE termine en signalant qu'il s'agit d'adaptation à de nouvelles conduites, à de nouveaux comportements et remercie les directeurs d'école présents pour leur compréhension de ces mesures d'économie nécessaires.

Plus de question.